

ARS-PDL/DOS/AES/176/2024/44

ARRÊTÉ

Portant bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et équipements matériels lourds

Le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 6122-9, L. 6122-11, D. 6121-6 à D. 6121-10, R. 6122-25 à R. 6122-26, R. 6122-29 à R. 6122-31 ;

Vu la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n°2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;

VU le décret du 15 février 2023 portant nomination de Monsieur Jérôme JUMEL, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DG/2023/27, en date du 26 octobre 2023 portant adoption du projet régional de santé des Pays de la Loire révisé 2023-2028, composé notamment du schéma régional de santé (SRS) et de son chapitre relatif aux implantations d'activités soumises à autorisation, déterminé pour une période de cinq ans à compter du 31 octobre 2023 jusqu'au 30 octobre 2028 ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DOSA/AES/05/2024/44 en date du 9 février 2024 portant modification de l'arrêté ARS-PDL/DG/2023-026 du 23 octobre 2023 fixant les zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériel lourds ;

VU l'arrêté ARS-PDL/DOSA/AES/06/2024/44 en date du 9 février 2024 fixant les périodes de réception des dossiers de demandes d'autorisation des activités de soins ;

VU l'arrêté n° ARS-PDL/DG/2024-015 du 27 mars 2024 portant délégation de signature à Monsieur Etienne LE MAIGAT, Directeur de l'Offre de Soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;

CONSIDERANT que les promoteurs sollicitant une des autorisations énumérées par arrêté n° ARS-PDL/DOSA/AES/06/2024/44, devront déposer une demande d'autorisation pour l'activité concernée dans la présente fenêtre de dépôt conformément aux implantations disponibles ; que toute structure préalablement autorisée devra solliciter une ré-autorisation sur le fondement des textes en vigueur pour exercer les activités et mentions susmentionnées ;

CONSIDERANT que le décret n°2024-268 prévoit en lieu et place d'une procédure de ré-autorisation, une reprise de durée de vie initiale des autorisations concernant certaines activités ou modalités et l'application des procédures de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que les promoteurs devront solliciter le renouvellement de leurs autorisations, selon deux types de procédures de demande de renouvellement :

- une procédure de droit commun pour l'autorisation dont l'échéance ou la date limite de dépôt de dossier n'est pas dépassée. Le promoteur dépose au fil de l'eau et au plus tard 14 mois avant l'échéance de son autorisation, une demande de renouvellement simplifié ;
- une procédure de renouvellement dérogatoire pour l'autorisation dont la date d'échéance ou la date limite de dépôt de dossier est dépassée. Le promoteur dépose une demande de renouvellement simplifiée dans la première fenêtre de dépôt dédiée à l'activité de soins concernée ;

CONSIDÉRANT que tous les dossiers seront à déposer sur la plateforme nationale dédiée (SI-Autorisations accessible à l'adresse : <https://si-autorisations.sante.gouv.fr>) ;

Arrête

Article 1er : Le bilan quantifié de l'offre de soins pour les activités de soins et équipements matériels lourds est établi comme il apparaît dans les annexes suivantes :

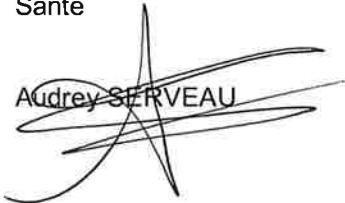
- Chirurgie – Annexe 1 ;
- Chirurgie cardiaque – Annexe 2 ;
- Neurochirurgie – Annexe 3 ;
- Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale – Annexe 4 ;
- Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale – Annexe 5 ;
- Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales – Annexe 6 ;
- Activités biologiques de Diagnostic prénatal – Annexe 7 ;
- Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L. 162-30-5 du code de la sécurité sociale – Annexe 8 ;
- Traitements des grands brûlés – Annexe 9 ;
- Caisson hyperbare et cyclotron à utilisation médicale – Annexe 10.

Article 2 : Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région et affiché au siège de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le **07 JUIN 2024**

P/le directeur de l'offre de soins,
La responsable du département
Accompagnement des Etablissements de
Santé

Audrey SERVEAU



ANNEXE A L'ARRETE ARS-PDL/DOS/AES/176/2024/44 DU 7 JUIN 2024 RELATIF AU BILAN QUANTITATIF DE L'OFFRE DE SOINS POUR LES TERRITOIRES DE SANTE DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Le présent bilan contient les objectifs quantitatifs de l'offre de soins exprimés en nombre d'implantations autorisées à ce jour, par activité de soins (art R.6122-25 activité de soins soumises à autorisation relevant du SRS) et par équipement matériel lourd (art R.6122-26 du CSP), et en nombre d'implantations prévues à échéance du SRS.

Remarques :

- Il faut entendre par implantation, un site géographique d'exercice.
- Au regard de la réforme des autorisations, il n'y a plus de distinction entre les formes d'hospitalisation à temps complet et/ou d'alternatives à l'hospitalisation.
- Les activités concernées par une réforme des autorisations et ne figurant pas dans le décret du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la réforme des autorisations relèvent d'une demande initiale d'autorisation : **tous les titulaires doivent déposer une nouvelle demande d'autorisation :**
 - ✓ Chirurgie.
- Les activités concernées par une réforme des autorisations et figurant dans le décret du 25 mars 2024 relèvent d'une **demande de renouvellement d'autorisation :**
 - ✓ Chirurgie cardiaque
 - ✓ Neurochirurgie
 - ✓ Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale
 - ✓ Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale
 - ✓ Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales
 - ✓ Activités biologiques de Diagnostic prénatal
 - ✓ Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques, à l'exception des greffes exceptionnelles soumises au régime d'autorisation complémentaire prévu à l'article L. 162-30-5 du code de la sécurité sociale
 - ✓ Traitements des grands brûlés
 - ✓ Caisson hyperbare et cyclotron à utilisation médicale

Elles sont comptabilisées dans la colonne « implantations géographiques autorisées ».

Par principe, les autorisations de ces activités de soins reprendront leur durée de vie initiale et feront l'objet d'un simple renouvellement à leur échéance.

Cependant, pour les autorisations dont le renouvellement aurait dû intervenir entre la publication de l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 précitée et le 27 décembre 2023, les titulaires doivent déposer une demande de renouvellement simplifiée sur la plateforme nationale SI-Autorisations : <https://si-autorisations.sante.gouv.fr>

- La colonne « Demandes recevables en termes de nouvelles implantations » recouvre les demandes initiales d'autorisation.

ANNEXE 1

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

CHIRURGIE

Territoire de santé	Implantations géographiques prévues par le PRS3 ADULTES	Demandes recevables en termes de nouvelles d'implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	15	OUI
MAINE -ET- LOIRE	10	OUI
MAYENNE	4	OUI
SARTHE	6	OUI
VENDEE	6	OUI

Territoire de santé	Implantations géographiques prévues par le PRS3 PEDIATRIQUE	Demandes recevables en termes de nouvelles d'implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	6	OUI
MAINE -ET- LOIRE	5	OUI
MAYENNE	2	OUI
SARTHE	2	OUI
VENDEE	2	OUI

Territoire de santé	Implantations géographiques prévues par le PRS3 BARIATRIQUE	Demandes recevables en termes de nouvelles d'implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	5	OUI
MAINE -ET- LOIRE	2	OUI
MAYENNE	1	OUI
SARTHE	2	OUI
VENDEE	2	OUI

ANNEXE 2

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

CHIRURGIE CARDIAQUE

ADULTES			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

PEDIATRIQUE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 3 – p1

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

NEUROCHIRURGIE

ADULTES			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ENFANTS			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	0	0	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 3 – p2

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

NEUROCHIRURGIE

RADIO CHIRURGIE STEREOTAXIQUE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

NEUROCHIRURGIE FONCTIONNELLE CEREBRALE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 4 – p1

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE PAR EPURATION EXTRA-RENALE

HEMODIALYSE EN CENTRE PEDIATRIQUE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

HEMODIALYSE EN CENTRE POUR ADULTES			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	5	5	NON
MAINE- ET- LOIRE	5	5	NON
MAYENNE	2	2	NON
SARTHE	3	3	NON
VENDEE	2	2	NON

ANNEXE 4 – p2

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

TRAITEMENT DE L'INSUFFISANCE RENALE PAR EPURATION EXTRA-RENALE

HEMODIALYSE MEDICALISEE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	6	8	OUI	
MAINE- ET- LOIRE	6	7	OUI	
MAYENNE	4	4	NON	
SARTHE	4	6	OUI	
VENDEE	5	7	OUI	
AUTODIALYSE ASSISTEE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	7	8	OUI	
MAINE- ET- LOIRE	5	5	NON	
MAYENNE	2	3	OUI	
SARTHE	4	6	OUI	
VENDEE	7	9	OUI	
HEMODIALYSE à DOMICILE ou DIALYSE PERITONEALE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	2	2	NON	
SARTHE	2	2	NON	
VENDEE	1	1	NON	

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

Territoire de santé	Implantations géographiques autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3				Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
		OBSTETRIQUE	Dont modalité 1	Dont modalité 2A	Dont modalité 2B		Dont modalité 3
LOIRE-ATLANTIQUE	7	7	2	3	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	5	5	1	2	1	1	NON
MAYENNE	3	3	2	0	1	0	NON
SARTHE	3	3	1	0	1	1	NON
VENDEE	5	5	4	0	1	0	NON

ANNEXE 6

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

EXAMENS DES CARACTERISTIQUES GENETIQUES D'UNE PERSONNE OU IDENTIFICATION D'UNE PERSONNE
PAR EMPREINTES GENETIQUES A DES FINS MEDICALES

ANALYSES DE CYTOGENETIQUE DONT LA CYTOGENETIQUE MOLECULAIRE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	2	2	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	1	1	NON
VENDEE	0	0	NON

ANALYSES DE GENETIQUE MOLECULAIRE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	3	3	NON
MAINE- ET- LOIRE	3	3	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	1	1	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 7 – p1

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS DIAGNOSTIC PRENATAL

ANALYSES DE CYTOGENETIQUE Y COMPRIS LES ANALYSES CYTOGENETIQUE MOLECULAIRE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	2	2	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	1	1	NON	
VENDEE	0	0	NON	
EXAMENS DE GENETIQUE MOLECULAIRE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	2	2	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	0	1	OUI	
VENDEE	0	0	NON	
ACTIVITES EN LIEN AVEC LES EXAMENS DE GENETIQUE PORTANT SUR L'ADN FŒTAL LIBRE CIRCULANT DANS LE SANG MATERNEL				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	2	OUI	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	0	1	OUI	
VENDEE	0	0	NON	

ANNEXE 7 – p2

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS DIAGNOSTIC PRENATAL

EXAMENS DE BIOCHIMIE PORTANT SUR LES MARQUEURS SERIQUES MATERNELS				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	2	2	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	1	1	NON	
VENDEE	1	1	NON	
EXAMENS DE BIOCHIMIE FŒTAL A VISEE DIAGNOSTIQUE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	1	1	NON	
VENDEE	0	0	NON	
EXAMENS EN VUE DU DIAGNOSTIC DE MALADIES INFECTIEUSES Y COMPRIS LES ANALYSES DE BIOLOGIE MOLECULAIRE				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON	
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	0	0	NON	
VENDEE	0	0	NON	

ANNEXE 8 – p1

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

GREFFES DE CELLULES SOUCHES HEMATOPOÏÉTIQUES

ADULTES			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ENFANTS			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 8 – p2

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

GREFFES D'ORGANES

ADULTES			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	Cœur 1	Cœur 1	NON
	Cœur poumons 1	Cœur poumons 1	
	Poumons 1	Poumons 1	
	Reins 1	Reins 1	
	Reins pancréas 1	Reins pancréas 1	
	Pancréas 1	Pancréas 1	
	Intestins 0	Intestins 0	
	Foie 0	Foie 0	
	Cœur 0	Cœur 0	
	Cœur poumons 0	Cœur poumons 0	
MAINE- ET- LOIRE	Poumons 0	Poumons 0	NON
	Reins 1	Reins 1	
	Reins pancréas 0	Reins pancréas 0	
	Pancréas 0	Pancréas 0	
	Intestins 0	Intestins 0	
	Foie 0	Foie 0	
	Cœur 0	Cœur 0	
	Cœur poumons 0	Cœur poumons 0	
	Poumons 0	Poumons 0	
	Reins 1	Reins 1	
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 8 – p3

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

GREFFES D'ORGANES

ENFANTS			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	Cœur 1	Cœur 1	NON
	Cœur poumons 1	Cœur poumons 1	
	Poumons 1	Poumons 1	
	Reins 1	Reins 1	
	Reins pancréas 0	Reins pancréas 0	
	Pancréas 0	Pancréas 0	
	Intestins 0	Intestins 0	
MAINE- ET- LOIRE	Foie 0	Foie 0	NON
	Cœur 0	Cœur 0	
	Cœur poumons 0	Cœur poumons 0	
	Poumons 0	Poumons 0	
	Reins 0	Reins 0	
	Reins pancréas 0	Reins pancréas 0	
	Pancréas 0	Pancréas 0	
MAYENNE	Intestins 0	Intestins 0	NON
	Foie 0	Foie 0	
	0	0	
	0	0	
	0	0	
	0	0	
	0	0	
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

ANNEXE 9

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

TRAITEMENT DES GRANDS BRULES

ADULTES				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON	
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	0	0	NON	
VENDEE	0	0	NON	

ENFANTS				
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations	
LOIRE-ATLANTIQUE	1	1	NON	
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON	
MAYENNE	0	0	NON	
SARTHE	0	0	NON	
VENDEE	0	0	NON	

ANNEXE 10

Objectifs quantifiés de l'offre de soins fixés dans l'annexe du SRS

EQUIPEMENTS MATERIELS LOURDS AUTRES : CAISSON HYPERBARE ET CYCLOTRON

CAISSON HYPERBARE			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	0	0	NON
MAINE- ET- LOIRE	1	1	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON

CYCLOTRON			
Territoire de santé	Implantations géographiques Autorisées	Implantations géographiques prévues par le PRS3	Demandes recevables en termes de nouvelles implantations
LOIRE-ATLANTIQUE	0	0	NON
MAINE- ET- LOIRE	0	0	NON
MAYENNE	0	0	NON
SARTHE	0	0	NON
VENDEE	0	0	NON